



ISSN 0241-8061

NUMERO SPECIAL

Dessin assisté par ordinateur  
Albertinages, n° 1235 bis du 12 septembre 2011

**« Les minorités croyantes entraînent les foules indécises »**  
**Albert de Mun - 16.01.07**

**NUMERO SPECIAL « INSCRIPTIONS »**

**INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 2012-2013**

**ECOLE - COLLEGE - LYCEE**

Les parents d'élèves ou anciens élèves d'ALBERT DE MUN bénéficient d'une priorité pour l'inscription de leurs enfants non encore scolarisés dans l'établissement, à la condition de respecter les délais qui leur sont indiqués et sous réserve de présenter des dossiers scolaires permettant l'accès aux classes sollicitées. Sont également prioritaires les élèves de l'enseignement catholique, pour une inscription dans une classe non assurée dans l'établissement d'origine ou un déménagement. Les familles doivent prendre connaissance de la brochure d'information, disponible à l'accueil et sur le site Internet [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr)

Toutes les inscriptions se font après demande par courrier. Une lettre sollicitant l'admission à ALBERT DE MUN est à envoyer, ou déposer à l'accueil, dès parution de ce numéro spécial.

Cette lettre doit contenir les renseignements suivants : date de naissance de l'enfant, école d'origine, niveau pour lequel l'inscription est demandée, numéros de téléphone professionnels et personnels des parents de l'enfant, classes où sont scolarisés les enfants déjà inscrits à Albert de Mun, éventuellement nom des frères et sœurs anciennement scolarisés.

A cette lettre doivent être jointes une enveloppe timbrée, une photo d'identité et la copie des notes de l'an dernier et si possible du début de l'année actuelle, (ne joindre aucun devoir ou cahier). Ultérieurement, les copies des notes obtenues par l'enfant dans le courant de l'année devront être, régulièrement et rapidement, envoyées au secrétariat des élèves.

Par la suite, le standard de l'établissement fixe par téléphone un rendez-vous ou le secrétariat informe par écrit de la mise en attente du dossier, ou de l'annulation de la candidature si une impossibilité d'accueil apparaît.

Précisons que les inscriptions se poursuivent toute l'année et qu'il n'y a pas de dates initiales ou finales pour envoyer un dossier. Cependant, compte tenu des effectifs et du grand nombre de demandes à certains niveaux, les places disponibles sont souvent attribuées dans des délais très courts.

D'autre part, les familles des élèves actuellement scolarisés à ALBERT DE MUN n'ont aucune démarche particulière à effectuer avant le deuxième trimestre en primaire et le troisième trimestre en secondaire, ces élèves étant prévus dans l'effectif de l'année suivante. Un courrier sera envoyé en temps utile à ces familles pour la proposition de réinscription et l'avis de fin d'année.

Le tableau ci-dessous récapitule les étapes de l'inscription des enfants des nouvelles familles, pour l'ensemble des niveaux. Ces dates peuvent être anticipées dès à présent par les parents de l'établissement.

<b>CALENDRIER</b>	Dépôt de la demande d'inscription par les familles	Indication du rendez-vous par le standard de l'établissement	Début des réceptions des familles par le Directeur ou la Directrice	Indication de l'accord définitif d'inscription par l'établissement
Maternelle Élémentaire	début septembre 2011	Fin septembre	Début octobre 2011	Lors du rendez-vous
Sixième	Début septembre 2011	Courant septembre	Début octobre 2011	Lors du rendez-vous
Cinquième, quatrième, troisième	Début novembre 2011	Mi-mars	Mi-mars 2012	Début juin
Seconde	Début janvier 2012	Fin-mars	Fin mars 2012	Mi-juin
Première	Début janvier 2012	Mi-mai	Fin mai 2012	Mi-juin
Terminale	Début avril 2012	Début juin	Mi-juin 2012	Lors du rendez-vous

F. de SERRA-SARFATI  
Chef d'établissement 1er degré

B. SCHMIT  
Chef d'établissement 2nd degré - coordonnatrice